

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010121 – ASA 17/006/01

Action complémentaire sur l'AU 305/99 (ASA 17/59/99 du 25 novembre 1999) et suivante (ASA 17/030/00 du 5 juillet 2000)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## MAUVAIS TRAITEMENTS / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / PROCÈS INIQUE

CHINE

**Rebiya Kadeer (f), 54 ans, ouïghoure**  
**Ablikim Abdiriyim, ouïghour, 27 ans, fils de Rebiya Kadeer**  
**Kahriman Abdukirim, 30 ans, ouïghour**

Londres, le 21 février 2001

Ablikim Abdiriyim a été remis en liberté le 12 février 2001, neuf mois avant la fin des deux années de « *rééducation par le travail* » (une sanction administrative imposée sans inculpation ni jugement par un comité) auxquelles il avait été astreint. Les autorités n'ont pas révélé les motifs de cette libération anticipée.

Sa mère, Rebiya Kadeer, est toujours en prison. Le 28 novembre, le recours qu'elle avait formé contre sa peine de huit ans d'emprisonnement a été rejeté par le tribunal populaire supérieur du Xinjiang. L'audience, initialement prévue en juillet 2000, avait été reportée. Après la confirmation de sa condamnation, elle a été transférée de la prison de Liudaowan dans un établissement pénitentiaire pour femmes, connu sous le nom de prison n° 2, à Baijiahu, dans le canton d'Ürümqi. Sa famille a été autorisée à lui rendre visite dans cet établissement. Selon des sources officielles, elle serait en bonne santé, mais d'autres informations indiquent que son état de santé s'est dégradé en raison du caractère éprouvant de ses conditions de détention, caractérisées notamment par une alimentation déplorable.

D'après les informations recueillies, le secrétaire de Rebiya Kadeer, Kahriman Abdukirim, a été transféré de l'école de « *rééducation par le travail* » de Wulabai, à Ürümqi, dans la prison n° 3 de cette même ville le 27 mai 2000. Cet homme, qui serait dans un état de santé précaire, purge une peine de trois ans de « *rééducation par le travail* » en raison des liens qu'il entretenait avec Rebiya Kadeer.

**ACTION RECOMMANDÉE : fax / aérogramme / lettre par avion** (en chinois, en anglais ou dans votre propre langue) :

– saluez la libération anticipée dont a bénéficié Ablikim Abdiriyim, et demandez de nouveau la libération immédiate et inconditionnelle de Rebiya Kadeer et de Kahriman Abdukirim ;

– dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Rebiya Kadeer et Kahriman Abdukirim sont dans un état de santé précaire, et efforcez-vous d'obtenir l'assurance qu'ils sont traités conformément aux normes internationales relatives au traitement des détenus, notamment qu'ils bénéficient de conditions de vie décentes, d'une alimentation satisfaisante et de tous les soins médicaux éventuellement requis par leur état de santé.

**APPELS À :**

**Premier ministre de la République populaire de Chine :**

Zhu Rongji Zongli

Guowuyuan

9 Xihuangchenggenbeijie

Beijingshi 100032

République populaire de Chine

**Fax :** + 8610 6 520 5316 / 467 7046

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, / Monsieur le Premier ministre,

**Président du gouvernement populaire de la région autonome ouïghoure du Xinjiang :**

Abdulhat Abdurixit Zhuxi

Xinjiang Weiwuer Zizhiqu Renmin Zhengfu

2 Zhongshanlu

Wulumuqishi 830041

Xinjiang Weiwuer Zizhiqu

République populaire de Chine

**Formule d'appel :** *Dear Chairman*, / Monsieur le Président,

**COPIES À :**

**Pour Rebiya Kadeer :**

**Gouverneur de la prison n° 2, à Baijiahu :**

Jianyuzhang

Baijiahu di er Jianyu

Wulumuqishi 830000

Xinjiang Weiwuer Zizhiqu

République populaire de Chine

**Pour Kahriman Abdukirim :**

**Gouverneur de la prison n° 3, à Ürümqi :**

Jianyuzhang

Urumqi di san Jianyu

Wulumuqishi 830000

Xinjiang Weiwuer Zizhiqu

République populaire de Chine

**ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la République populaire de Chine dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 5 MARS 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*